

D 26.09.03-25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Réfection éclairage public suite sinistres

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de remettre en état plusieurs points d'éclairage public détériorés,

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise CITEOS pour un montant de 4 830€ HT soit 5 796€ TTC

Arbois, le 03 septembre 2026



La Maire,

Valérie DEPIERRE